

La promotion des droits de la personne

Conclusion/Recommandation

75. Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. (page 107)

Réponse

Le gouvernement déclare que la promotion internationale des droits de la personne est une composante fondamentale et intégrale de la politique extérieure du Canada.

La protection des droits de la personne

Conclusion/Recommandation

76. Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (page 108)

Réponse

Le gouvernement prend en considération le critère fondamental des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits fondamentaux de la personne dans l'élaboration des orientations globales de sa politique étrangère ainsi que dans sa mise en oeuvre.

Conclusion/Recommandation

77. Le comité se joint aux témoins pour recommander que le Canada cherche à être réélu à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et que, dans l'intervalle, il suive activement le déroulement de ses travaux. Le Canada devrait notamment s'employer à protéger et à renforcer la position de la Commission dans la structure onusienne. Le comité recommande également que le Canada cherche à affirmer l'assise du Groupe de travail des Nations Unies pour les autochtones. Les peuples autochtones sont depuis fort longtemps au nombre des victimes les plus malmenées des violations des droits de la personne. (page 109)

Réponse

Le Canada se portera candidat à la réélection à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ainsi qu'aux autres organismes de défense des droits de la personne.

Grâce à sa Mission permanente à Genève et à sa délégation d'observateurs, le Canada collabore avec le Groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies pour les populations autochtones, et il s'est particulièrement intéressé à l'établissement de normes. Le Canada se propose de contribuer au Fonds volontaire destiné à aider certains représentants autochtones de pays pauvres à participer aux activités du Groupe de travail.